

SACS-POUBELLE officiels

Les sacs *AIR PRO GLANE* uniquement doivent être déposés dans les conteneurs « MOLOK » prévus à cet effet au lieu-dit « Praz Pollon » (place de parc en face de l'auberge de l'Union).

- Fr. 2.00 pour le sac de 35 ltr. (rouleau de 10 sacs) = Fr. 20.00
- Fr. 3.20 pour le sac de 60 ltr. (rouleau de 10 sacs) = Fr. 32.00
- Fr. 4.80 pour le sac de 110 ltr. (rouleau de 5 sacs) = Fr. 24.00
- Fr. 19.60 pour les conteneurs de 600 ltr.
- Fr. 26.50 pour les conteneurs de 800 ltr.

TAXE ANNUELLE – Ordures ménagères

Conformément au règlement communal relatif à la gestion des déchets, une **taxe de base d'élimination des déchets** est perçue.

- Fr. 100.00 pour un ménage de 3 personnes et plus.
- Fr. 70.00 pour un ménage jusqu'à 2 personnes.
- Fr. 50.00 pour un ménage jusqu'à 2 personnes âgées de 70 ans et plus.
- Fr. 100.00 pour les industries et l'artisanat.

TAXE SUR LES DECHETS PARTICULIERS

- Fr. 6.00 / pce pour les batteries voiture.
- Fr. 10.00 / pce pour les batteries de camion.
- Fr. 6.00 / pce pour pneus de voiture.*
- Fr. 12.00 / pce pour pneus de camion.*
- Fr. 12.00 / pce pour pneus de tracteur.*

***Les pneus montés sur jantes sont à démonter.**

- Déchets encombrants exceptionnels - Fr. 25.00 / m3
Contacter le conseiller responsable